

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 12 AVRIL 2021 à 8h30

Date de convocation : 6 avril 2021

Délibération
N°B2021_46

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne

PRESENTS : JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, PARRA Eric, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis,

EXCUSES : GOIRY Catherine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2021_34), BELART Xavier (délibération B2021_34), HERAS Guillaume (délibération B2021_34), PARRA Eric (à partir de la délibération B2021_35), LAPALU Christian (délibération B2021_34), PY Michel (délibération B2021_34), RIO Jean-Louis (à partir de la délibération B2021_52), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_34), JAMMES Michel (délibération B2021_34)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : HERAS Guillaume (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), JAMMES Michel (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35)

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

**OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - LA MÉDIATHÈQUE –
Projet d'extension des horaires d'ouverture – Demande de subvention au titre de la Dotation
générale de décentralisation**

Par délibération du Conseil Communautaire N°56 en date du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1^{er} septembre 2003.

Depuis sa construction, la Médiathèque porte une politique culturelle inclusive forte, reconnue par son implication sur le territoire communautaire et son rayonnement départemental voire régional. Ses missions s'appuient sur des textes fondateurs, à savoir le Manifeste de l'UNESCO de 1994 et la Charte des Bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques de 1991.

Ouverte au public 42 heures par semaine, du mardi au samedi, la Médiathèque a pour vocation de desservir tous les habitants du Grand Narbonne. Pour cela, elle anime le Réseau de lecture publique associant par conventions les bibliothèques municipales ou associatives présentes sur le territoire.

N°B2021_46 (2)

Le maillage et la mise en réseau de ces établissements, permettent de proposer plus de 200 000 documents en accès libre et de satisfaire plus de 15 000 usagers actifs.

Dans le cadre de son projet culturel 2021-2023, Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite faciliter l'accès à la culture pour tous. La fonction culturelle et sociale de la Médiathèque lui confère un rôle central et fédérateur dans une société en grande mutation. Ainsi, l'adaptation des services aux attentes des usagers devient une exigence. Cela implique un temps d'ouverture au public étendu et une offre de services culturels enrichie.

En 2019, les agents de la Médiathèque ont mené une réflexion professionnelle, avec pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil du public. Conjointement, un diagnostic temporel, confié aux cabinets Ourouk / Troisième pôle, a permis d'évaluer l'adéquation des horaires d'ouverture de l'établissement et la pertinence de son offre de services.

Compte tenu des attentes (public, professionnels) et des recommandations issues du diagnostic, le projet d'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque du Grand Narbonne pourrait se concrétiser dès juillet 2021 selon les indications suivantes :

⇒ Extension des horaires actuels de 3 heures par semaine toute l'année, du mardi au samedi et programmation de 4 ouvertures dominicales événementielles :

- juillet-août :
 - 7 heures / jour (de 10h à 17h)
 - Soit 35 heures / semaine (versus 32h)
- période scolaire et petites vacances :
 - 9 heures / jour (de 10h à 19h)
 - Soit 45 heures / semaine (versus 42h)
- ouvertures dominicales :
 - 4 dimanches par an : Salon du livre (1), Journées européennes du patrimoine (1), Fête du conte (2)
 - Soit 4 heures / dimanche ouvert (ex. 14h-18h)

Autour du projet d'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque, s'articulent deux autres projets convergents, modernes et tournés vers le public, dont le renouvellement du matériel prêt/retour/antivol et l'acquisition d'une « boîte de retours » tous documents.

De nature modulable, évolutive et rationnelle, ces projets s'inscrivent dans un phasage temporel et budgétaire, présenté ci-dessous :

- Extension des horaires d'ouverture : Juillet 2021
- Equipement mobilier : été 2021
- Renouvellement parc RFID et extension : septembre 2021
- Etude programmatique : 2^{ème} semestre 2021
- Restructuration du bâtiment et déploiement de nouveaux services : 2^{ème} semestre 2022.

N°B2021_46 (3)

Intégrant l'évolution exponentielle d'activité du service et prenant en considération les contraintes budgétaires, chaque projet s'appuie sur son éligibilité au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD).

Dans ce cadre, l'Etat apporte au projet d'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque intercommunale une aide financière en fonction du budget prévisionnel estimé comme suit :

- Impact ressources humaines phasé de 2021 à 2023
 - Recrutement de 3 agents à temps plein (sur 3 ans),
 - 4377 h supplémentaires / an assurées par le personnel permanent (1^{ère} année),
 - 6h de vacances supplémentaires par semaine en juillet et août (saisonniers),
 - Heures de vacances supplémentaires durant les petites vacances scolaires de Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps (les deux premières années),
 - Vigiles (prestation externalisée) : 5 à 8 h supplémentaires par semaine.

- Estimatif budgétaire

Pour 2021, les dépenses liées à une extension des horaires et à un enrichissement des services sont estimées en H.T. comme suit :

- Impacts RH : 143065,00 €
- Prestations (personnel de sécurité) : 4975,50 €
- Communication (bâche extérieure, affiches, flyers) : 3194,00 €
- Actions d'animation (dimanches) : 4770,00 €

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération s'engage sur une prise en charge financière minimale à hauteur de 20%.

Au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) spécifique au projet présenté ci-dessus, Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération propose de solliciter l'aide financière auprès de l'Etat la plus élevée possible.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une aide de l'Etat la plus élevée possible pour le financement du projet d'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque du Grand Narbonne,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 13/4/2021
et de sa publication
le : 13/4/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

